YERRES

Publication le 12/11/2026

Affaires culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : NDA/BP/RG

DECISION N° 2026/299

OBJET : Avenant au contrat de prêt de deux œuvres de Claude Monet par l'Académie des Beaux-Arts dans le cadre de la prolongation de l'exposition « La nature n'est pas un décor. Paysages, de Monet aux artistes contemporains » à la Ferme Ornée de la Maison Caillebotte jusqu'au 1er novembre 2026

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU le contrat de prêt en date du 3 février 2026 conclu entre l'Académie des Beaux-Arts et la Commune de Yerres, relatif au prêt de deux œuvres de Claude Monet dans le cadre de l'exposition « La nature n'est pas un décor. Paysages, de Monet aux artistes contemporains », présentée à la Ferme Ornée de la Maison Caillebotte du 9 mai au 18 octobre 2026,

CONSIDÉRANT que l'Académie des Beaux-Arts a consenti le prêt de deux œuvres de Claude Monet (*Le Bassin aux nymphéas*, vers 1917-1919, inv. 5165 et *Saule pleureur*, vers 1921-1922, inv. 5107) dans le cadre de cette exposition,

CONSIDÉRANT que la Commune de Yerres souhaite prolonger l'exposition jusqu'au 1er novembre 2026 inclus,

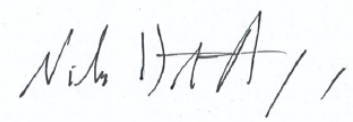
CONSIDÉRANT que l'Académie des Beaux-Arts a accepté cette prolongation et a établi un avenant au contrat de prêt initial afin de proroger la durée de mise à disposition de deux œuvres jusqu'au 1er novembre 2026 inclus,

D E C I D E

D'APPROUVER et DE SIGNER l'avenant au contrat de prêt conclu avec l'Académie des Beaux-Arts, portant prolongation de la durée du prêt des deux œuvres de Claude Monet jusqu'au 1er novembre 2026 inclus, dans les conditions prévues au contrat de prêt initial en date du 3 février 2026.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN





Reçu en préfecture
le 12/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261112-lmc112448H1-AR

Le 12 novembre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN